

Contribution au Projet de Territoire

Eau et Rivières de Bretagne (mai 2021)

1 - Vos perceptions et ressentis du territoire :

1 – 1 Liens avec le territoire

Ainsi que le précise un arrêté préfectoral du 17 décembre 2013, l'association « **Eau et Rivières de Bretagne** » est agréée au titre de la protection de l'Environnement pour assurer « *dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion de la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques dans une perspective de société économiquement viable* »

Elle prend position chaque fois que nécessaire sur les problèmes de société et mène des actions collectives, en lien avec l'objet de l'association

En qualité d'adhérents et militants actifs de l'association, pleinement intégrés en tant que citoyens attentifs à la vie du pays de Lorient, nous sommes fondés à apporter notre contribution au débat ouvert sur le projet de territoire.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'action de l'association et de ses militants et donc ses contributions. Ils participent à diverses instances départementales et locales dont l'objet est le plus souvent l'eau et son environnement, la protection des écosystèmes et la préservation des espaces agricoles et naturels. Ils sont donc dans une veille attentive à toutes les formes d'atteinte à l'environnement

1 – 2 Caractéristiques du territoire et ambiance :

L'intérêt paysager du territoire de l'Agglomération a fait l'objet d'une étude en 2015/2016. Comme l'indique le rapport « *le paysage fait partie de l'identité du territoire, mais aussi de son attractivité* », ses valeurs relèvent de l'environnement, de la culture, de l'économie et du lien social.

Le Pays de Lorient peut être défini comme un territoire équilibré en apparence, présentant une cohérence géographique constituée d'un pôle urbain adossé au littoral et d'un arrière-pays plus rural présentant une densité plus faible et décroissante au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'épicentre de l'agglomération.

Le tracé de la RN 165 illustre la césure entre le Nord rural rassemblant les activités agricoles ainsi que les sites de production agro-alimentaire et le Sud plus urbain qui réunit les activités industrielles et maritimes, les services, les grands services publics et les structures de formation. Il ne nous semble pas qu'il y ait une rivalité entre les 2 parties mais comme toute métropole, le centre bénéficie de la synergie inhérente à la concentration des moyens et à la vitalité du pôle urbain.

La lecture des analyses produites par Audelor permettent d'indiquer de façon sommaire que :

- **Le pays de Lorient connaît une croissance démographique** modérée apportée par un solde migratoire positif et cette évolution longue entraîne un vieillissement de la population. Les études confirment une forte disparité socio-économique au détriment des communes situées au nord de l'agglomération. L'un des objectifs prioritaires doit être de réduire ces disparités en matière d'attractivité socio-économique et environnementale sur le plan démographique. Il serait intéressant de pouvoir disposer d'informations plus précises portant sur les flux de population, notamment par tranches d'âges (particulièrement sur les jeunes) et la densité en milieu urbain pouvant devenir un facteur de risque sanitaire comme constaté durant cette pandémie.
- **Il dispose d'un outil de formation important et diversifié dominé par la présence de l'UBS** avec un effectif proche de 4500 étudiants (site de Lorient). Mais, si la part des diplômés de niveau CAP-BEP est supérieure à la moyenne régionale et nationale, la part de la population titulaire d'un diplôme de niveau supérieur demeure inférieure à la moyenne bretonne. Ce qui sous-tend la nécessité de fixer de nouvelles ambitions
- **Une économie dominée par le tertiaire qui rassemble ¾ des emplois.** Puis on y retrouve l'économie maritime, les Industries, l'agriculture et la production agro-alimentaire.

A noter que sur ce point, **le secteur des activités primaires est en difficulté** : la Pêche en raison du Brexit et de la dégradation des stocks ; l'Agriculture du fait des effets pervers du choix d'un mode de production agro industriel, inhérents à la politique des prix et à la PAC et aux perspectives de la nouvelle version, entraînant la diminution des effectifs agricoles.

Les difficultés rencontrées par la Fonderie de Bretagne illustrent également les incertitudes dans l'évolution des activités de production industrielle traditionnelle et l'absence de prise de la collectivité sur ce dossier.

2 - Diagnostic approfondi au travers des points forts et des points de tension du territoire

Notre analyse portera plus particulièrement sur les points en lien avec l'environnement

2 - 1 Les points positifs :

La présence de **Naval Group** dans la rade de Lorient est un atout important sur le plan de l'économie locale pour le bassin d'emploi et de vie locale. Le site de Lorient, spécialisé dans la construction de navires de surface et les infrastructures associées, rassemble 2000 collaborateurs de tous niveaux. Le poids de la production des armements dans cet ensemble ne peut être occulté. Cette activité industrielle de premier plan qui marque fortement le Pays de Lorient a cependant perdu les 2/3 de ses effectifs en 30 ans.

Le niveau de certains équipements majeurs tels que l'Université de Bretagne Sud (**l'UBS**) et le Groupe Hospitalier de Bretagne Sud (**GHBS**) qui sont, dans leurs domaines respectifs de la formation et de la santé, positionnés en 3^e rang en Bretagne, contribuent à conforter le positionnement du Territoire du Pays de Lorient

Le **SCOT** du Pays de Lorient a été adopté en Mai 2018 de façon quasi-unanime et les arbitrages qu'il contient sous la forme de recommandations, préconisations et prescriptions ont et auront une réelle portée sur l'aménagement du territoire pendant une vingtaine d'années. Plusieurs éléments positifs mis en avant doivent être retenus :

- la sobriété foncière et la limitation de la dispersion urbaine rompant ainsi avec les dérives de la période antérieure
- La protection de surfaces agricoles sur le territoire par l'identification d'espaces agro-naturels

- La régulation de l'offre commerciale mieux contrôlée et plus orientée vers les lieux de vie, avec une priorité donnée aux centres villes et aux centres bourgs
- La prise en compte d'une trame verte et bleue, de corridors écologiques dans le développement du territoire.
- Une ambition en matière de mobilité difficile à mettre en œuvre.

Il faut noter que les orientations du SCOT s'imposent aux PLU communaux qui, pour s'y conformer doivent être révisés

2 - 2 Les points de tension

Ils portent sur plusieurs aspects de notre environnement et concourent donc à la qualité ou à la dégradation de notre cadre de vie

- **L'eau et les milieux aquatiques :**

La qualité de l'eau est un élément essentiel dans le cadre de vie, en qualité et en quantité. Sa sûreté est appréciée au regard du bon état écologique des milieux aquatiques et aux différents usages (eau potable – baignade – productions marines) ;

Mais cette qualité est menacée par **des pollutions d'origine et de matières variées**. En dépit des efforts et des améliorations au cours des dernières années, les activités agricoles demeurent responsables des apports préjudiciables : nitrates, phosphore, ammoniac et pesticides. Les nitrates restent le facteur le plus pénalisant pour la qualité des cours d'eau morbihannais. Ce paramètre pèse également sur **l'état dégradé des masses d'eau**.

A cela, il faut ajouter les périodes **d'eutrophisation**, régulières en période estivale depuis quelques années, sur l'étang de Lannéoc, et moins fréquentes pour l'étang du Symbole (le Ter)

En ce qui concerne les eaux estuariennes et littorales, la **pollution bactérienne** diminue en raison des travaux d'amélioration de l'assainissement. Cependant, la qualité de l'estuaire du Blavet est affectée par l'agglomération lorientaise ainsi que celle de la petite mer de Gâvres.

Le Pays de Lorient connaît de plus en plus l'invasion des **algues vertes** dont les conditions météorologiques favorisent ou retardent la prolifération. Les pratiques agricoles n'ont pas suffisamment progressé pour réduire ce risque sanitaire et la dégradation du milieu naturel. Les pourcentages de nitrates de l'ordre de 30% dans l'eau devront descendre à 10% pour leur éradication.

La baisse constatée des **étiages** des différents cours d'eau au cours des derniers étés accentuent leur dégradation

Depuis 2000, la **Directive Cadre sur l'Eau** impose de parvenir au bon état écologique et cette exigence a été repoussée à 2027. Dans le Morbihan, 42% des masses d'eau sont classés en bon état et l'objectif était d'atteindre 76% en 2021. Pour le Pays de Lorient, à l'exception de celle du Scorff, toutes les masses d'eau dont la gestion relève de Lorient Agglo sont classées en état moyen ou mauvais

- **La qualité de l'air :**

La part des activités agricoles lors des pics de pollution de l'air en milieu urbain par les particules fines n'est pas prise en compte ; concertations publiques et sensibilisation des milieux professionnels sont à mettre en œuvre régulièrement. Sur l'agglomération lorientaise, **un tiers des communes est classé** en zone « sensible », principalement localisé à proximité des principaux axes routiers et/ou dans des communes à fortes densités de population (DLSE 2017)

- **La qualité de l'eau du robinet :**

Malgré des investissements très lourds supportés par la collectivité pour son traitement, la qualité de l'eau prélevée dans le Blavet reste médiocre. Des mesures de prévention des activités polluantes doivent être activées. Deux problèmes importants affectent les eaux de la rade et du littoral : l'envahissement de la rade par les algues vertes en relation avec ce qui vient d'être mentionné et la pollution du littoral par les rejets en mer des boues de dragage de la rade, chargées de PCB cancérogènes et de perturbateurs endocriniens. Ces données ont été pointées à plusieurs reprises dans le diagnostic initial mais l'impact sanitaire est totalement délaissé dans les dossiers d'enquêtes publiques et le suivi des clapages.

- **Les eaux de baignade :**

La gestion des eaux de baignade entre dans le périmètre de compétence des communes, auxquelles il revient d'établir le profil des eaux de baignade prévu par la directive européenne 2006/7/CE, . Il leur revient de mettre en œuvre les plans de gestion nécessaires pour assurer la qualité des eaux de baignade et réduire les risques pour la santé humaine associés aux éventuelles pollutions bactériologiques. Il est , pour le moment, très difficile d'accéder aux documents suivants : arrêtés de fermetures préventives des différentes plages des communes concernées, les arrêtés de réouverture ainsi que toutes les analyses réalisées au titre de la "gestion active" desdites plages, notamment toutes les analyses des eaux de baignade réalisées sous la responsabilité des communes ou des intercommunalités (donc hors programme de la surveillance réglementaire selon le calendrier de pré-saison établi par l'ARS). L'exploitation de ces mesures pourrait permettre d'améliorer la gestion des baignades relevant des compétences des communes.

- **L'évolution de la situation agricole :**

Plusieurs facteurs imposent de porter attention à ce secteur d'activité. Sur le pays de Lorient-Quimperlé, près de 2000 professionnels sont concernés auxquels il faut ajouter les 5700 salariés du secteur agroalimentaire. Sa répartition sur le territoire et son rôle d'aménagement doivent être considérés.

Les tendances actuelles de l'évolution du monde agricole sont :

- Le regroupement ou l'agrandissement des exploitations agricoles vers des exploitations encore plus étendues pour mutualiser gestion et investissement. La tendance serait vers un format toujours plus grand. On constate ainsi pour le pays de Lorient-Quimperlé la diminution de près de 20% des exploitations en dix ans.
- Au plan national, les indicateurs de l'évolution du monde agricole indiquent un nombre d'agriculteurs divisé par 4 en 40 ans, et d'exploitations divisé par 5 entre 1955 et 2013

C'est le constat d'une évolution vers une agriculture industrielle préjudiciable au respect de l'environnement, à la qualité des productions et des emplois.

Cette évolution ne permet pas l'installation dans de bonnes conditions de jeunes exploitants désireux d'une agriculture plus saine, plus en phase avec la demande sociétale et la transition écologique nécessaire.

Cette situation implique une régulation de la collectivité pour promouvoir la diversité des systèmes de production sur le territoire.

- La seconde tendance porte sur la progression régulière depuis plusieurs années des surfaces consacrées à l'agriculture biologique, adaptée aux circuits courts et la vente locale. Elle représentait en 2020 (étude AUDELOR) sur notre territoire 13 % des fermes et 10 % de la SAU et son développement dynamique se confirme. Ce modèle d'agriculture nous apparaît comme le plus

abouti en terme d'agroécologie, cahier des charges européen exigeant, contrôles réguliers, mais aussi le plus apte à répondre aux objectifs de transition écologique exigés. Il justifie de ce fait un accompagnement approprié de la collectivité.

En tout état de cause, avec la préservation des surfaces, la transmission des exploitations nous semble être le premier sujet à traiter. Lorient Agglo est déjà impliquée avec la Chambre d'Agriculture et le GAB 56 dans la gestion de certains dossiers, en particulier la Charte de l'agriculture et de l'alimentation. La mise en place de procédures plus rigoureuses et ambitieuses et un engagement plus déterminé de la collectivité semblent indispensables et urgents.

- **Les incertitudes sur l'avenir de la pêche**

ERB n'est pas spécialiste de ce domaine mais peut manifester son inquiétude. La pêche professionnelle doit se modifier structurellement pour s'adapter à l'état des stocks, notamment pour la pêche hauturière, et son évolution du fait du réchauffement climatique et de la migration des espèces.

- **L'absence de régulation des mobilités :**

Dans le pays de Lorient, le transport représentait en 2012, selon les données retenues par le CDPL, 33% des consommations d'énergie et 43% des émissions de GES (et l'évolution reste inquiétante). Les modes actuels de déplacement, privilégiant la voiture individuelle, pèsent lourd, tant par les dépenses personnelles et publiques engendrées que sur l'impact sur notre environnement et notre cadre de vie. L'Etat et les collectivités locales ont un rôle important dans la structuration de l'offre. De notre point de vue, la situation locale ne peut rester en l'état et seules des solutions innovantes permettront de dépasser l'impasse actuelle.

Les éléments d'appréciation sont, à l'échelle du Pays de Lorient :

- 68 000 navettes chaque jour sur le Pays de Lorient, soit 2 actifs sur 3 qui travaillent hors de leur commune de résidence
- 92% des navettes sont effectuées en voiture
- Des navettes en croissance : +22% depuis 1999 – des navettes de plus en plus longues avec un temps moyen de 27 mn.
- Coût financier : 363 € par mois (1 h 25 de travail quotidien pour financer le déplacement)
- Coût environnemental : 1,79 T. de CO2 émis par jour.

Tout ceci vaut pour les navetteurs. Il faudrait disposer d'une analyse du trafic de la RN 165 aux abords de l'agglomération lorientaise, de l'intensité des flux selon les tranches horaires, ses ralentissements pour mesurer combien sa double fonction de voie locale et axe de transit atteint des limites.

C'est un enjeu pour les années 2030 que d'imaginer des formules de déplacement intra Pays de Lorient propres, rapides, économiques de nature à réduire les navettes actuelles.

3 - Un exercice de prospective à l'horizon 2030 :

3 - 1 Comment imaginez-vous le territoire à horizon 2030 :

« Les sociétés humaines ne peuvent continuer à ignorer l'impact de leurs activités sur la planète sans en subir leurs conséquences.... Si nous persistons dans cette voie, le futur de notre espèce est sombre », Propos d'un collectif de près de 1000 scientifiques sur le réchauffement climatique.

Il n'est pas envisageable de s'engager dans la poursuite de la situation actuelle en raison des impacts croissants annoncés du changement climatique. Il faut donc espérer que, dans 10 ans et plus, notre territoire aura atteint un certain niveau de **résilience** le préparant à assumer les différents risques **liés à notre mode de vie**, à engager les changements susceptibles de réduire les aléas, voire de les supprimer. Tous les travaux sur la résilience territoriale mettent en avant l'importance d'anticiper les risques.

S'il appartient à l'Etat de préconiser et prendre les dispositions de portée nationale, c'est à l'échelle des territoires que les problèmes de développement durable sont perçus et c'est à ce niveau que l'on peut trouver les solutions les plus équitables et démocratiques. L'approche territoriale a l'avantage d'être concrète et de favoriser les solutions pragmatiques.

Pour la population, les craintes des effets de la crise climatique et écologique viennent dans notre pays à égalité avec celles relatives à la pérennité du système de protection sociale ou à l'évolution du pouvoir d'achat. Les territoires, dont celui du Pays de Lorient « *ont, entre leurs mains énormément de leviers pour intervenir sur la transition écologique* ».

Il s'agit donc de préparer le territoire pour les défis du futur. **Mais nous mettons les décideurs en garde contre les fausses bonnes solutions : Crédit Carbone, méthanisation, les cultures non alimentaires**

3 - 2 Votre perception des tendances et défis pour l'avenir :

- Une révision de la politique des transports routiers est indispensable
Privilégier les transports collectifs incluant la SNCF (personnes et fret)
Abandon des énergies fossiles dans les transports et l'habitat, construction et rénovation des constructions à énergie positive.
- Favoriser le développement d'une nouvelle génération d'agriculteurs, **plus paysans qu'exploitants agricoles.**
Reconversion écologique de notre économie de manière à continuer à satisfaire nos besoins sociaux dans le respect de l'environnement et en anticipant le dérèglement climatique.
Poursuite du recyclage des déchets et développement de l'économie circulaire.
- Des processus industriels de rénovation thermique selon un scénario dit de « relance verte »

3 - 3 Les orientations à prendre

Le réchauffement climatique est une réalité incontournable, il doit être impérativement pris en compte pour permettre une vie soutenable sur notre planète. Face aux risques sanitaires et environnementaux, des moyens règlementaires et humains ambitieux s'imposent au niveau national comme local.

Le Pays de Lorient, à son échelle, doit prendre vigoureusement toutes les mesures nécessaires pour concourir au succès de ces objectifs.

Préserver l'eau, l'air et les milieux aquatiques :

- Vigilance et lutte contre les pollutions : pollutions accidentielles récurrentes, excès d'azote à l'origine des marées vertes chaque année sur les plages ou les vasières, de phosphore, d'ammoniac avec le développement des méthaniseurs. Les politiques publiques dans ce domaine sont insuffisantes, voire même en recul depuis des années, avec une politique du fait accompli inadmissible qui ont nécessité des actions de notre association, contre le Programme Action Nitrate Régional (PAR 6 breton), pour la transparence des informations concernant les

eaux de baignade ou dans le cadre d'enquêtes publiques (ICPE, SDAGE, PLU, ...). Ces constats illustrent une absence de politique publique rigoureuse.

- Protection renforcée des zones de prélèvement et de captage d'eau potable. Le traitement de ces eaux pour la consommation humaine, très coûteuse pour la collectivité, doit être réduit au maximum, donc toute pollution amont, notamment agricole, freinée. Concernant les nitrates, l'objectif doit être fixé à 10 mg/L d'eau potable pour tout usage.
- Les eaux conchyliques sont de mauvaise qualité dans la rade, la pêche à pied est régulièrement interdite sur nos côtes, seule l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau permettra de régler ce problème.
- Concernant les SDAGE Scorff et Blavet, nous préconisons une approche globale au niveau des bassins versants prenant en compte tant les mesures visant à la qualité et la quantité (débit) de l'eau, que les politiques d'aménagement, de développement et de gestion des bassins de vie. En application de la compétence GEMAPI, ce travail est engagé par la collectivité. Il doit être soutenu, poursuivi avec détermination pour une réalisation effective des plans d'action.
- Toutes ces actions permettront également la réduction des pollutions de l'air aux particules fines, comme l'émission de GES.

L'évolution de la situation agricole

L'évolution du monde agricole sera déterminante pour notre environnement et la qualité de notre cadre de vie. Selon ses formes d'exercice, ses effets peuvent être plus ou moins préjudiciables sur les éléments naturels que sont l'eau, l'air et la terre. La collectivité est tenue de s'impliquer dans le devenir de ce secteur d'activité présenté ci-dessus

Les terres agricoles sont une « ressource particulière » aujourd'hui sous tensions. Elles sont les victimes de l'artificialisation et la clé de nombreux investissements. Leur préservation est indispensable, l'avenir de l'agriculture, des agriculteurs et des territoires est en jeu.

- **Définir une nouvelle stratégie foncière** pour le monde agricole : Lorient Agglomération doit, au-delà de la démarche de veille foncière actuelle, concevoir une stratégie de coopération avec les pouvoirs publics et les acteurs agricoles pour lutter contre la concentration foncière et l'accaparement des terres. Le contrôle de la taille des fermes doit devenir un objectif majeur d'une politique agricole fondée sur l'intérêt commun. Il faut déterminer une proportion plus ambitieuse de SAU consacrée en l'agriculture Bio pour la fin du mandat. **C'est une démarche de régulation**
- **Agir pour une évolution vers une agriculture agroécologique évolutive**, avec une réorientation des productions non ou très peu utilisatrice d'intrants chimiques (azote, pesticides, engrains de synthèse....) - et soucieuse de la santé de tous, humains et animaux, essentiellement orientée vers la production d'une alimentation saine et goûteuse, de proximité, donc s'orientant vers le bio.
- **Lutte déterminée contre l'artificialisation des sols**, pour le maintien et l'extension des surfaces naturelles et agricoles, pour le respect de la production alimentaire comme de la continuité écologique, de la biodiversité par l'inscription de prescriptions fermes sur ce point dans les PLU et le SCOT
- **Agir pour la promotion d'une nouvelle PAC** mettant délibérément l'accent sur le soutien au développement des **fermes paysannes**, du milieu rural et des pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement. L'entretien du patrimoine végétal et paysager doit être une tâche rémunérée pour le-la paysan-ne. La communauté d'agglomération du Pays de Lorient peut et doit agir en ce sens, que cette nouvelle PAC ne rate pas l'objectif d'un changement d'orientation

d'une agriculture industrielle vers une agriculture plus naturelle, propre, capable de nourrir sainement la population, respectueuse de la nature comme de l'homme. Certaines actions doivent être engagées ou poursuivies : aide à l'installation de jeunes agriculteurs, préemption conservatoire de terres agricoles en déshérence, implantation de micro fermes urbaines, encouragement des circuits courts dans la perspective d'une souveraineté alimentaire, achat préférentiels de produits locaux, bio, pour la restauration collective, financement complémentaire de MAEC, La Charte de l'agriculture et de l'alimentation doit être porteuse de ces exigences.

- **Assurer la promotion des produits agricoles locaux** : développement de marchés locaux, la conclusion de contrats adaptés par l'ensemble des collectivités du pays de Lorient et des circuits courts
- **Assurer la reconstitution du bocage avec des haies pérennes et la protection forte des zones humides**, essentiels à la protection et l'épuration de l'eau et des milieux aquatiques, contre les crues ainsi que contre l'érosion des sols, la restauration de la biodiversité et le stockage du carbone. Le bocage est aussi un moyen de résilience agroalimentaire dans les conditions climatiques qui nous attendent. Un autre concept de bocage, l'agroforesterie donne des résultats prometteurs.
- **S'opposer à toute demande d'autorisation de création ou d'extension d'élevage industriel (porc, volaille, vaches...)**

Transition et régulation des mobilités

La politique des déplacements présente un enjeu majeur pour l'environnement. Elle l'est également, comme montré ci-dessus, pour nos citoyens en raison de la place prise dans la vie quotidienne. Faut-il pour autant reprendre au pied de la lettre des démarches comme celle évoquée ce jour dans la presse locale : « Un pont ou un tunnel pour franchir la rade de Lorient ». Ce serait, à notre sens, s'engager dans une **politique de fuite en avant**.

Différents objectifs doivent être retenus pour le Pays de Lorient :

- Un politique d'aménagement à moyen et long terme répartissant plus efficacement et de façon plus équilibrée dans les agglomérations l'implantation des activités, des équipements publics et des logements sur le territoire, réduisant les déplacements. Cela suppose une action sur les coûts fonciers pour les modérer.
- Une adaptation plus fine du réseau de transport en commun et une politique plus ambitieuse pour répondre aux besoins de la population, à une massification de son utilisation et optimisant les déplacements : réseau hiérarchisé avec un mode de transport en commun plus lourd, type tramway, étude de la gratuité totale ou partielle, amélioration des dessertes des équipements publics, ...
- Amélioration du transport intermodal, y compris des marchandises : ferroutage, ouverture de nouvelles lignes pour d'autres usages, telles le bouclage d'itinéraires de randonnée pour l'ouverture au tourisme de l'arrière-pays ou des trains omnibus décongestionnant le réseau routier, cabotage entre les ports régionaux.
- Le coût de ces opérations doit être calculé globalement et prendre en compte les économies réalisées par ailleurs, notamment dans le domaine de l'environnement, du vivre ensemble et de la santé
- Poursuivre la politique déjà engagée de remplacement des énergies d'origine fossile par des carburants moins polluants.

Activités associatives et éducation à l'environnement

Ces mesures ne peuvent se concevoir sans un accompagnement et une sensibilisation pour assurer son appropriation et son bon usage par les usagers, actuels et futurs.

Les associations peuvent jouer là un rôle important, si les collectivités, dont la communauté d'agglomération, apportent leur soutien.

Par exemple : **des associations, comme Eau et Rivières de Bretagne, mènent depuis des années** des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation par la tenue de stands, l'organisation d'activités et de visites, auprès du grand public et de structures scolaires et socio-éducatives du Pays de Lorient. Ces actions doivent se poursuivre et se développer dans l'intérêt de tous et pour le succès des objectifs poursuivis ensemble.

Et puis quelles sont les 3 choses dont nous souhaitons la transformation rapide ?

- Le modèle d'agriculture actuelle a pris une orientation qui nous semble sans issue. L'obsession de la mécanisation, de la compétitivité, de la conquête des marchés « à tout prix » va à l'encontre d'une transition massive de cette activité vitale. « Il y a de la place pour tout le monde » nous répète t'on! Pas si sûr...Une réflexion de fond s'impose avec les tenants d'une agriculture dite « paysanne ».
- Opposition à toute demande d'autorisation portant sur la création ou l'extension d'une installation d'élevage (porcs, volaille, vaches...)
- La mise en service d'un véhicule de transport collectif propre et rapide suffisamment opérationnel et attractif pour un usage autre que les transports scolaires.

Fait à Lorient le 25 mai 2021

Ont participé à la rédaction de la présente note :

Daniel CLABECQ – René KERMAGORET – Pierre-Yves LE GROGNEC – Pierre LOISEL